



01 - OUVERTURE DE SÉANCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 27 juin 2022 à 18:30 heures sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, Maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #2 - Jocelyn Béliveau
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière .

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 22 juin 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-06-167

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

Conseillers Signatures

#1 Nancy
Mathieu

#3 Jessica
Bolduc

#5 Marie-
Josée
Nadeau

Conseillers Signatures

#2 Jocelyn
Béliveau

#4 Joey
Veilleux

#6 Laurier
Poulin

ADOPTÉE

2022-06-168

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE SÉANCE

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Résolution - Adoption du règlement no 437-22 qui a pour effet d'abroger le règlement no 427-21

04.02 - Résolution - Adoption du règlement no 438-22 « Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur et ses équipements et un emprunt de cinq cent quarante-sept mille dollars »

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

04 - SUJETS À DISCUTER

2022-06-169

04.01 - Résolution - Adoption du règlement no 437-22 qui a pour effet d'abroger le règlement no 427-21

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Benjamin doit abroger le règlement no 427-21, car le montant de l'emprunt n'est pas suffisant pour l'acquisition du futur équipement de déneigement;

ATTENDU QUE le règlement no 427-21 est abrogé, car il y a un changement d'objet;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement no 437-22 abrogeant le règlement no 427-21 soit adopté.
Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2022-06-170

04.02 - Résolution - Adoption du règlement no 438-22 « Règlement décrétant l'acquisition d'un tracteur et ses équipements et un emprunt de cinq cent quarante-sept mille dollars »

ATTENDU QUE qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 juin 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 6 juin 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 438-22 a été adopté à la séance du conseil tenue le 6 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le règlement no 438-22 décrétant l'acquisition d'un tracteur et ses équipements et un emprunt de cinq cent quarante-sept mille dollars (547 000 \$) soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

05 - VARIA

Aucun varia

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2022-06-171

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 38.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Martin Beaulieu
Maire

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trés.

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au

sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Beaulieu
Maire